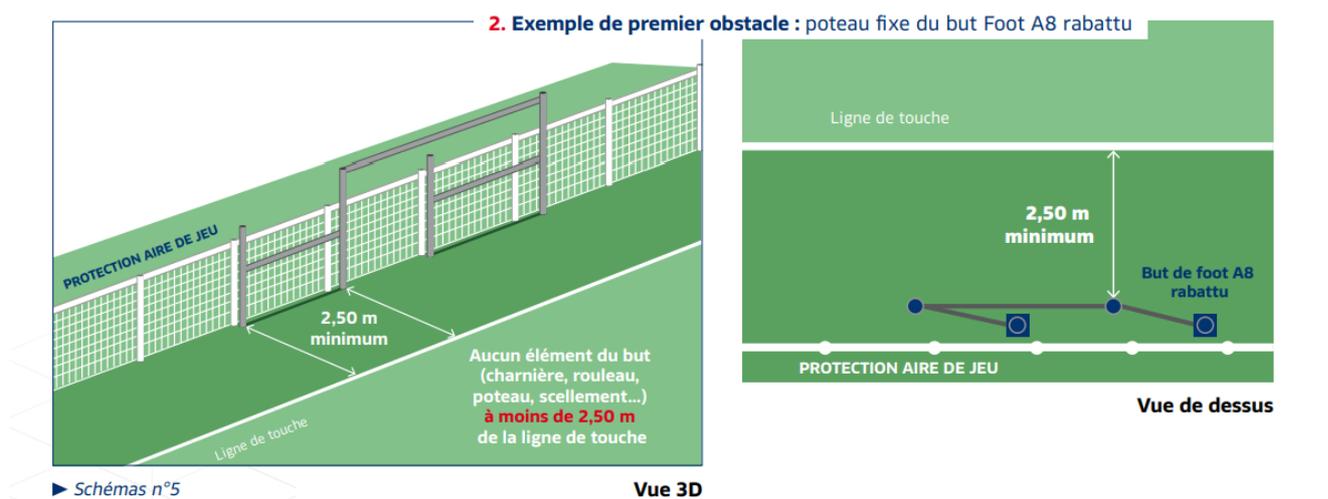
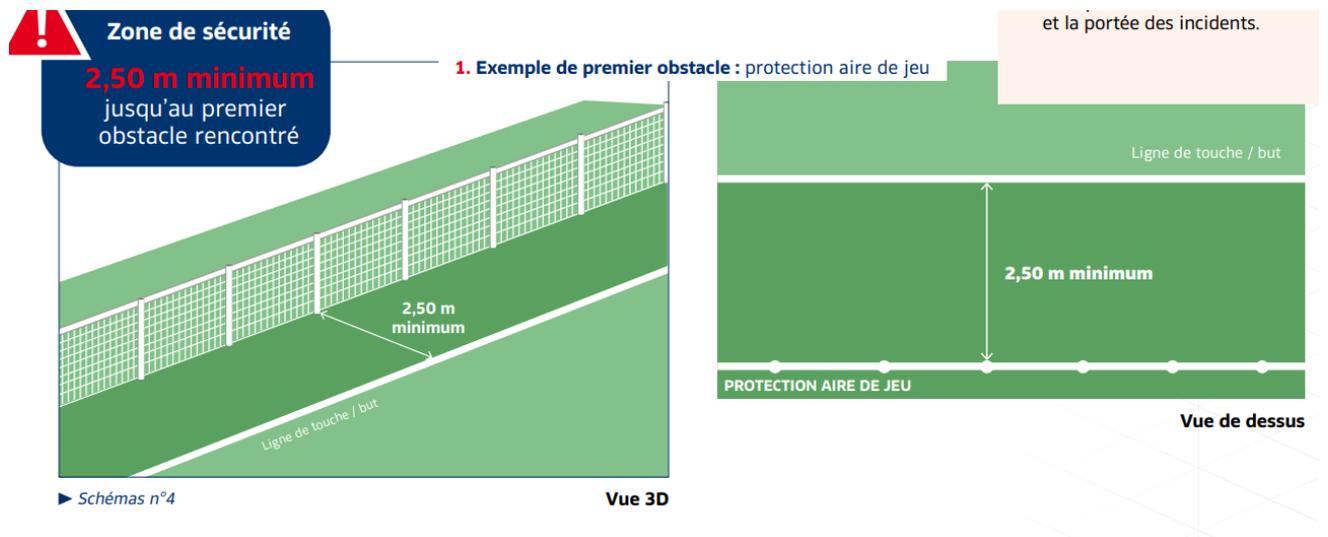


# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## A l'attention de tous les clubs

La CDTIS vous demande durant cette intersaison de mettre en conformité vos traçages de lignes de l'aire de jeu pour obtenir 2,50 m minimum entre la ligne et l'obstacle le plus proche (mât d'éclairage, buts de foot à 8, main courante...) en tenant des règles mentionnées ci-dessous.

Si cette distance n'est pas respectée, cela entraîne une non-conformité majeure ayant pour conséquence le retrait de l'installation jusqu'à la date de fin de travaux.



La CDTIS vous recommande durant cette intersaison de mettre en conformité vos buts de foot à 11 en tenant des règles mentionnées ci-dessous.

**3.9.1.2 Dimensions et positionnement**

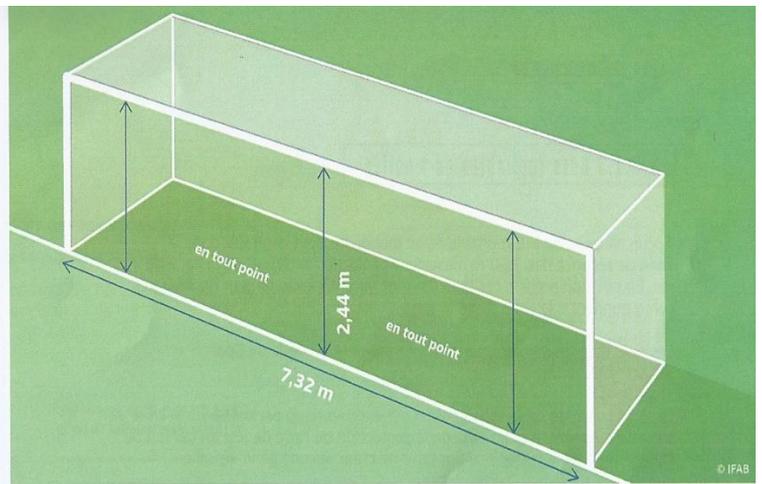
Les buts ont les dimensions intérieures ci-après :

- ▶ longueur : 7,32 m
- ▶ hauteur : 2,44 m

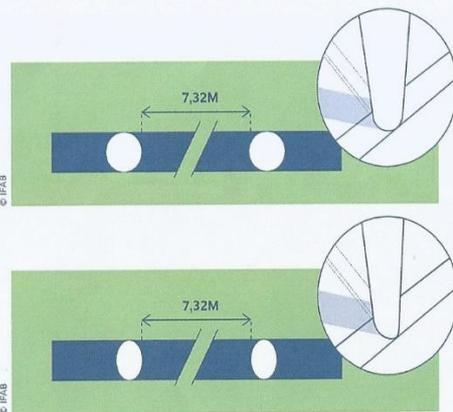
La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB.

La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale.

Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but.



▶ Schéma n°19



▶ Schémas n°18



▶ Un but de réserve, facile à installer en cas de besoin, est disponible dans l'enceinte de l'installation.



▶ Une tolérance de +/- 1 cm sur la hauteur sous la barre et la ligne de but est admise.



▶ Schéma n°20

**Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages**

- Eclairage du stade des Brouilles 3 de Curtafond NNI 011400103 : rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

**Installations ayant des non-conformités majeures à lever durant l'intersaison.**

- Stade municipal de Mézériat 1
- Stade municipal de Dortan

Pour la CDTIS : JF JANNET